

A ce jour, la gamme d'OPC gérés par AURIS GESTION ne comporte qu'un seul fonds intégrant de façon systématique et simultanée des critères liés à l'**Environnement**, au **Social** et à la **qualité de Gouvernance**. S'agissant d'un FIA dédié à 20 porteurs au plus, il ne fait l'objet d'aucune cotation, publicité, démarchage ou autre forme de sollicitation du public. Les critères ESG pris en compte dans le cadre de la politique de gestion de ce FIA dédié sont plus précisément les suivants :

A. Critères liés à la personne et la société

i. Politiques et stratégies sociales

- *Respect des droits humains.*
- *Engagement à respecter les droits humains du travail et les conventions fondamentales de l'OIT. Suivi des controverses.*
- *Politique de formation.*
- *Engagement à former l'ensemble des salariés et à leur offrir des perspectives d'évolution professionnelle. Veiller à l'employabilité des salariés.*

ii. Gestion des enjeux sociaux

- *Egalité des chances.*
- *Ne pas discriminer les personnes en fonction du sexe, de l'âge, du handicap, de la race, de l'ethnie...*
- *Echelle des salaires et égalité des salaires hommes-femmes, respect des minimums sociaux.*
- *Procédures de restructuration.*
- *Connaitre le plan social et les mesures d'accompagnement.*

iii. Dialogue Social

- *Instances de dialogue social.*
- *Respect de la liberté syndicale, mise en place des instances de représentation des salariés et communication du résultat des négociations.*

iv. Hygiène, santé et sécurité

- *Fréquence et gravité des accidents et taux d'absentéisme.*

v. Relations avec la Société Civile

- *Consultation des acteurs locaux, valorisation des capacités locales.*
- *Evaluer l'impact environnemental et social des activités de l'entreprise sur la réalité locale.*

B. Critères liés à la gouvernance

i. Fonctionnement des instances de gouvernance

- *Composition des Conseils.*
- *S'assurer de la compétence, de la diversité et de l'indépendance des dirigeants.*
- *Rémunérations des dirigeants.*
- *Transparence des modalités de rémunération des dirigeants exécutifs, prise en compte des critères extra- financiers.*

ii. Relation avec les actionnaires

- *Dépôt de résolutions : modalités de dépôt de résolutions par les actionnaires à l'Assemblée Générale.*
- *Contrôle du capital et droit de vote.*
- *Transparence sur la composition du capital de l'entreprise, équité des droits des actionnaires.*

C. Critères liés à l'environnement

i. Gestion des risques

- *Système de gestion des risques environnementaux.*
- *Suivi des controverses*

La démarche du Gérant de ce FIA dédié est construite selon une logique d'exclusion. A cet effet, il s'appuie sur l'expertise externe des sociétés SUSTAINALYTICS (via BLOOMBERG) et ETHIFINANCE en matière d'analyse extra-financière liée aux critères détaillés ci-dessus. Le contrôle du respect de ces critères fait, par ailleurs, l'objet d'un suivi spécifique de la part de notre Responsable du Contrôle des Risques.

En revanche, les autres OPCVM et FIA de notre gamme n'intègrent pas de façon systématique et simultanée les critères liés à l'Environnement, au Social et à la qualité de Gouvernance. Toutefois, nous nous efforçons de tenir compte de la capacité des dirigeants des sociétés dans lesquelles nous investissons à relever les défis environnementaux et sociaux liés à la croissance de leurs industries et attachons de l'importance à leur sens de l'éthique.

A cet égard, nous nous efforçons de promouvoir un sens de l'éthique et des responsabilités partagé par l'ensemble de nos associés et collaborateurs. A travers notre Politique de Vote, nous veillons, par ailleurs, à défendre les intérêts des actionnaires minoritaires et, ainsi, ceux des porteurs de parts de nos fonds.
